



CENTRE D'ANIMATION BACALAN
RÈGLEMENT INTÉRIEUR
DES ACCUEILS PÉRI ET EXTRA-SCOLAIRES DES ENFANTS DE 3 à 11 ans
Année 2020/2021

Le centre d'animation Bacalan assure la mise en place d'accueil péri et extra-scolaires pour les enfants de 3 à 11 ans dans le cadre :

- Du Centre d'Accueil Éducatif et de Loisirs (**CAEL**) maternelle et élémentaire les mercredis et durant les vacances scolaires.
- De l'Accueil Périscolaire maternelle et élémentaire (**APS**).
- De la PAuse Méridienne maternelle et élémentaire (**PAM**).

Pour bénéficier de ces accueils les enfants doivent être adhérents de l'association : dossier d'inscription, fiche sanitaire, 3€ pour l'année scolaire.

LES CENTRES D'ACCUEIL EDUCATIFS ET DE LOISIRS (CAEL)

Les objectifs pédagogiques des centres d'accueil éducatifs et de loisirs sont de :

- ☼ *Donner les moyens à l'enfant d'accéder à l'autonomie*
- ☼ *Sensibiliser l'enfant à son environnement*
- ☼ *Favoriser la vie en collectivité*
- ☼ *Respecter le rythme de chacun*

1. Taux d'encadrement et capacité d'accueil

Maternels	Elémentaires
1 animateur pour 8 enfants	1 animateur pour 12 enfants
Mercredis	
Sites d'accueil	Capacité d'accueil
Maternels	
CHARLES MARTIN	48 enfants – 6 animateurs – 9 places en demi-journée
ACHARD	32 enfants – 4 animateurs – 6 places en demi-journée
Elémentaires	
JOSEPH BRUNET	36 enfants – 3 animateurs – 9 places en demi-journée
CHARLES MARTIN	24 enfants – 2 animateurs – 5 places en demi-journée
Vacances scolaires	
Sites d'accueil	Capacité d'accueil
Maternels	
CHARLES MARTIN	40 enfants – 5 animateurs
Elémentaires	
JOSEPH BRUNET	36 enfants – 3 animateurs

2. Horaires de l'accueil et ouverture des portes

Les mercredis	Les vacances scolaires
<p>Journée type :</p> <p>Ouverture du centre de 8h à 18h</p> <p>Ouverture des portes matin : 8h à 9h30 Ouverture des portes demi-journée : 13h15/13h30 Ouverture des portes soir : 16h30 à 18h</p> <p>Les accueils en demi-journée sont :</p> <ul style="list-style-type: none">- Matin avec repas- Après-midi sans repas	<p>Journée type :</p> <p>Ouverture du centre de 8h à 18h</p> <p>Ouverture des portes matin : 8h à 9h30 Ouverture des portes soir : 16h30 à 18h</p> <p>Pas d'accueil à la demi-journée</p>

Il n'est pas possible d'accompagner ou de venir chercher les enfants en dehors de ces horaires d'ouverture de portes. Des exceptions pourront être acceptées par la direction pour raison médicale. Merci d'en informer l'accueil ou les équipes d'animation.

3. Inscriptions

Les inscriptions se font aux horaires d'ouverture de l'accueil du centre d'animation disponible sur le site centresanimationbordeaux.fr. Toute inscription doit être réglée pour être effective.

- Pour les vacances scolaires : ouverture des inscriptions 3 semaines avant le début des vacances. Prise de rendez-vous acaqb.net/resas/bacalan ou au 05.56.50.82.18.

4. Annulation :

- Les annulations qui ne seront pas justifiées par un certificat médical devront être annoncées 8 jours avant au minimum, **par écrit**.
Une famille pourra annuler 5 fois par année au maximum (plusieurs jours possibles par annulation).
- Les absences non justifiées seront limitées au nombre de **3 par année**. Au-delà, et pour les mercredis uniquement, **une facturation sera opérée à laquelle sera rajoutée la prestation de service ordinaire de la CAF non perçue.**

5. Sorties

Des sorties à la journée auront lieu certains mercredis. Ces jours en question aucune inscription à la demi-journée ne sera possible. Consultation du planning des sorties lors des inscriptions.

Les enfants devront être équipés en fonction : tenue adaptée à la météo/ à la typologie de la sortie et un sac à dos comprenant une bouteille d'eau/ gourde, casquette/chapeau.

Attention : les horaires d'accueil peuvent être modifiés certains jours (voir programme sur le site <https://centresanimationbordeaux.fr/bacalan/les-programmes-dactivite/>). Les sorties ou ateliers nécessitent que ces horaires soient respectés.

6. Les repas

Les repas sont commandés auprès de la cantine centrale SIVU Bordeaux Mérignac (même prestataire que le temps scolaire). Les mêmes repas sont proposés pendant le temps scolaire et hors temps scolaire. **Merci de**

préciser le régime alimentaire que vous avez renseigné dans le portail famille de la ville de Bordeaux à l'agent d'accueil lors de votre inscription.

7. Transports

L'équipe d'animation emprunte régulièrement les transports en commun de Bordeaux métropole et occasionnellement organise des déplacements en bus ou en minibus.

Les enfants de moins de 3 ans ne pourront pas être accueillis lorsque nous faisons appel à un transporteur privé. Se référer au programme des sorties sur le site : <https://centresanimationbordeaux.fr/bacalan/les-programmes-dactivite/>.

L'équipe d'animation s'engage à informer les parents en cas de retard lors d'un retour de sortie. Les frais de transport sont pris en charge par l'association.

8. Tenue et change des enfants

Les enfants qui profitent du centre de loisirs doivent porter des tenues adaptées à des activités de loisirs, sportives et d'extérieur pour être le plus à l'aise possible.

Pour les enfants de maternel, l'objectif est que les enfants acquièrent de l'autonomie, de ce fait merci de favoriser des chaussures et des vêtements qu'ils peuvent mettre et enlever facilement tout seul (éviter les chaussures à lacets, les pantalons à boutons, salopettes...). Prévoir un change dans les sacs à dos (sous-vêtements, pantalons, tee-shirt).

L'ACCUEIL PERISCOLAIRE (APS)

Les objectifs pédagogiques de cet accueil sont les suivants :

- ☼ Respecter le rythme de chacun
- ☼ Favoriser les échanges entre les différents acteurs de la vie de l'enfant
- ☼ Établir une communication de qualité avec les familles

Pour respecter le rythme et les besoins de chaque enfant, l'accueil périscolaire est composé dans un premier temps d'un goûter suivi d'un temps libre durant lequel les enfants ont la possibilité de profiter d'un endroit mis à disposition pour des activités calmes (lecture, devoirs, jeux de société...).

1. Capacités d'accueil

SITES D'ACCUEIL	APS MATIN	APS SOIR
Maternels		
POINT DU JOUR		28 enfants - 2 animateurs
CHARLES MARTIN		42 enfants – 3 animateurs
ACHARD		42 enfants – 3 animateurs
Elémentaires		
LABARDE	18 enfants – 1 animateur	18 enfants – 1 animateur
CHARLES MARTIN	18 enfants – 1 animateur	36 enfants – 2 animateurs
ACHARD	36 enfants – 2 animateurs	36 enfants – 2 animateurs

a. *L'accueil périscolaire (APS) du matin*

Se déroule de : **7h30 à 8h30** dans les écoles élémentaires Charles Martin, Achard et Labarde.

Les enfants doivent être impérativement accompagnés par un adulte jusqu'à l'accueil.

Pour les sites maternels, la municipalité met en place d'une garderie municipale (les inscriptions se font à la cité municipale).

b. L'accueil périscolaire (APS) du soir

Se déroule de 16h30 à 18h30, dans les écoles élémentaires Charles Martin, Achard et Anne Sylvestre ainsi que dans les écoles maternelles Charles Martin, Achard et Point du Jour.

Le représentant légal ou un tiers de confiance (signalé sur la fiche de renseignement et muni d'une pièce d'identité) peut venir chercher l'enfant après signature de la feuille de présence.

2. L'inscription

L'inscription sera validée **seulement** après réception du dossier complet directement à l'accueil du Centre d'Animation Bacalan aux horaires d'ouverture. <https://centresanimationbordeaux.fr/bacalan/>.

3. Facturation

- Soit au forfait (4 jours de présence de l'enfant par semaine minimum) à régler à l'inscription.
- Soit à la demi-heure en fonction de la présence réelle de l'enfant. Chaque demi-heure est comptabilisée sur le logiciel de l'association (départ des enfants coché sur la tablette), une facture sera éditée en fonction et envoyée à la famille de vacances à vacances.

4. Alimentation :

Les parents devront fournir le goûter de chaque enfant et ne pas fournir de bonbons.

LA PAUSE MERIDIENNE (PAM)

1. Fonctionnement

De **11h30 à 13h30** en école maternelle et de **12h à 14h** en école élémentaire.

Dans les écoles maternelles : mise en place de « Coin Bulle » qui permet à l'enfant de se retrouver dans un espace aménagé et sécurisant où des activités calmes s'y déroulent.

Dans les écoles élémentaires : des propositions d'activités interclasses.

La pause méridienne est un accueil gratuit qui se déroule directement dans les locaux scolaires de l'enfant. La participation des enfants nécessite une autorisation parentale (dossier d'inscription signé et case « pause méridienne » cochée) et la fiche sanitaire remplie et signée ou le coupon d'inscription signé, il est distribué dans les cartables en début d'année dans l'école.

FACTURATION

- **Calcul de la facturation de l'accueil périscolaire (APS)**

Le calcul du temps de présence se fait à la demi-heure. Toute demi-heure commencée est due.

En début d'année, les parents sont informés du tarif horaire les concernant (barème fixé par la Mairie de Bordeaux, selon le code tarif). Se rapprocher de l'équipe d'animation pour plus d'informations.

- **Moyens de paiements acceptés**

Nous acceptons les chèques (à l'ordre du centre d'animation Bacalan), les espèces, la carte bleue, les chèques CESU.

IMPORTANT

L'inscription est effective lorsque tous les documents sont remplis, signés et remis à l'accueil du centre d'animation Bacalan. Pour rappel, les dossiers incomplets ne seront pas traités.

En cas de retards répétés pour venir chercher son enfant, un courrier d'avertissement sera adressé aux familles. S'il n'était pas suivi d'effet, le centre d'animation Bacalan se réserve le droit de remettre en question temporairement ou définitivement l'inscription de l'enfant.

Tout comportement inapproprié de parents envers d'autres enfants et/ou d'autres parents dans l'enceinte et aux abords du site, pourra entraîner des sanctions temporaires ou définitives.

Si exceptionnellement, une personne non signalée comme tiers de confiance sur la fiche de renseignements se présente, l'équipe ne confiera pas l'enfant à cette personne. Seule une autorisation exceptionnelle écrite et signée par les parents ou le(s) tuteur(s) légal(aux) et la présentation de la pièce d'identité pourront faire exception.

Pour les parents séparés ou divorcés, le jugement des affaires familiales du tribunal sera joint au dossier de l'enfant précisant les conditions particulières concernant la garde de l'enfant, le droit de visite. Sans ce document, nous ne pourrions faire appliquer ledit document. Un dossier pour chaque parent est demandé.

ENCADREMENT :

L'encadrement est assuré par des animateurs professionnels diplômés selon les règlements en vigueur de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.